

Garde à vue prolongée pour le doyen Pétel...

écrit par Maxime | 31 mars 2018



Le doyen Pétel a été mis en garde à vue :

Jeudi 29 mars 2018 à 12:51 – Mis à jour le jeudi 29 mars 2018 à 15:11Par [Guillaume Roulland](#), [France Bleu Hérault](#) et [France Bleu](#)

VIDÉO – La garde à vue de Philippe Petel est prolongée de 24 heures au commissariat de Montpellier

L'avocate de Philippe Petel a annoncé que la garde à vue de l'ancien doyen de la fac de droit de Montpellier était prolongée de 24h. Elle a aussi dénoncé une forme de "vengeance" à l'encontre de l'ancien doyen. Ce dernier s'apprête à passer une deuxième nuit en garde à vue.



Me Iris Christol, l'avocate de l'ancien doyen de la fac de droit de Montpellier, devant l'hôtel de police de Montpellier
© Radio France – Guillaume Roulland
Montpellier, France

Philippe Petel, ancien doyen de la faculté de droit de

Montpellier, suspendu de ses fonctions d'enseignant ce jeudi matin par la ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal, reste donc pour **24 heures supplémentaires** à l'hôtel de police sous le régime de la garde à vue. C'est ce qu'a annoncé ce jeudi après-midi son avocate, Maître Iris Christol, qui a par ailleurs dénoncé une forme de **"vengeance"** à l'encontre de son client.

Devant les enquêteurs, l'ancien doyen a une nouvelle fois **contesté** avoir organisé et commandité les événements de la semaine dernière. Il a reconnu *"avoir pu donner l'ordre d'ouvrir les portes de l'amphithéâtre en pensant que les services de l'ordre ou les services de police pourraient ainsi intervenir"*.

"Vengeance"

Selon son avocate *"cette prolongation s'apparente d'avantage à de la vengeance qu'à de la justice. Aujourd'hui c'est un homme qu'on vient fouler au pied, sans qu'aucun élément n'ait fait la démonstration de sa culpabilité"*.

Iris Christol a également affirmé que *"cette garde à vue à été programmée trop tôt. Il me semble qu'il aurait été plus adapté de l'entendre plus tard, quand l'ensemble des éléments matériels aurait été recueilli. Même les téléphones portables n'ont toujours pas été exploités, de sorte qu'on ne peut rien vérifier"*.

Jean-Luc Coronel de Boissezon, professeur d'histoire du droit, **est également entendu** depuis mercredi après-midi sous le régime de la garde à vue. Plusieurs étudiants accusent l'enseignant d'avoir activement participé à l'évacuation de la fac de droit le jeudi 22 mars.

Dans la France de Macron, des citoyens qui ont prouvé tout au long de leur vie leur honorabilité finissent en garde à vue comme des vulgaires malfrats, qu'ils soient doyens de faculté

au terme d'une riche carrière universitaire, critiques de l'islam ou simples particuliers usant de nuit de la légitime défense contre des agresseurs.

En revanche, les « Lakdim » sont en liberté...

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/fac-de-droit-l-avocate-de-philippe-petel-denonce-une-garde-a-vue-politique-1522319792>

Note d'Antiislam:

La France de Macron, c'est génial comme nous l'explique Maxime.

On est rebelle, gauchiste : soit !

Mais, en plus, on a l'autorité policière, la justice, toutes les institutions avec soi !

En 68, les Gauchistes se faisaient tabasser par le pouvoir.

50 ans après, ILS SONT LE POUVOIR.

Mais ils maintiennent la même pose de "rebellitude" : vaste imposture !!

Et si les vrais rebelles à l'ordre établi étaient le doyen Philippe Pétel et le professeur Coronel ?